Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-59-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

N°59.2026

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

Administration Générale

Accord de principe sur la réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher – Orientation patrimoniale, lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et préparation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2027-2029

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a précisé que le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) occupe actuellement un bâtiment permettant d'assurer ses missions de service public, d'accueillir ses agents et de recevoir les collectivités et usagers dans des conditions adaptées. Toutefois, différents besoins d'amélioration, d'entretien et d'adaptation aux changements climatiques ont été identifiés afin de garantir la pérennité du bâtiment, d'améliorer ses performances énergétiques et de répondre aux évolutions des conditions d'utilisation des locaux et donc aux conditions de travail des agents qui y travaillent.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'avenir immobilier de l'établissement et notamment sur les usages, une étude des biens disponibles sur le marché immobilier blésois susceptibles de répondre aux besoins du Centre de Gestion a été menée par le Président et les services. Cette analyse n'a pas permis d'identifier de solution immobilière répondant aux contraintes fonctionnelles, organisationnelles, techniques et financières et géographiques au regard des missions de notre établissement public.

Dans ces conditions, la poursuite de l'utilisation du bâtiment actuel est une orientation patrimoniale cohérente, nécessitant toutefois d'engager une démarche structurée de réhabilitation.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-59-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Une première délibération n°07-2026 du 12 mars 2026 avait prévu le recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin d'accompagner le Centre De Gestion dans la définition de son programme d'investissement et la préparation de son Plan Pluriannuel d'Investissement. Après approfondissement des besoins liés à la nature des travaux envisagés, il apparaît désormais plus adapté de recourir directement à une mission de maîtrise d'œuvre confiée à un cabinet d'architecture.

Cette organisation permettra au Centre De Gestion de bénéficier d'un accompagnement opérationnel intégrant la conception du projet, la coordination des études techniques, la préparation des consultations d'entreprises et le suivi de la réalisation des travaux. La présente délibération se substitue donc à la délibération n°07-2026 du 12 mars 2026 relative au recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'audit énergétique du bâtiment de l'établissement a été réalisé pour constituer l'expertise préalable à l'engagement de toute amélioration énergétique du bâtiment, il a été remis le 6 février 2025 aux membres du Conseil d'Administration et a permis d'identifier les axes d'amélioration et les besoins portant notamment sur :

- l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment / confort thermique des locaux, notamment lors des périodes de fortes chaleurs
- la maîtrise des consommations énergétiques
- l'adaptation des installations techniques existantes
- l'étude et l'intégration éventuelle d'une solution de climatisation/chauffage réversible
- la réparation de la fuite affectant la toiture en plexiglas
- la remise en état prioritaire de la façade vitrée présentant des infiltrations d'eau
- l'aménagement et l'optimisation du parking extérieur comprenant la création de places supplémentaires.

Ces différentes interventions nécessitent une approche globale afin d'assurer la cohérence technique, financière et opérationnelle du projet. À ce jour, aucun programme définitif de travaux ni plan de financement finalisé n'ont été arrêtés. Il apparaît désormais nécessaire d'engager une démarche permettant :

- d'établir un diagnostic technique approfondi
- de définir précisément les travaux nécessaires
- de hiérarchiser les interventions
- d'étudier les différentes solutions techniques
- d'évaluer les coûts réels
- d'établir un calendrier de réalisation
- de construire un plan de financement compatible avec les capacités financières du Centre De Gestion.

Dans le cadre de cette opération, l'enveloppe financière prévisionnelle maximale consacrée à l'ensemble des travaux est fixée à 840 000 € TTC : cette enveloppe constitue le montant maximum des travaux que le Centre de Gestion entend engager dans le cadre du projet de réhabilitation.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre sera déterminé dans le cadre de la consultation, au regard notamment du contenu définitif de la mission, de l'étendue des prestations attendues et des offres proposées par les candidats. Il pourra notamment être établi sur la base d'un pourcentage appliqué à l'enveloppe prévisionnelle des travaux, conformément aux pratiques habituelles en matière de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-59-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Cette démarche s'inscrit dans la préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2027-2029 qui vous sera soumis ultérieurement.

Au vu des éléments susvisés, les membres de Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident:

- **de donner** un accord de principe sur la réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher CDG 41 avec l'orientation patrimoniale précisée dans le narratif,
- **d'autoriser** le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et la préparation d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2027-2029
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE Tterritoriale - LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-59-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026